

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Conseiller Pédagogique affecté au service public départemental de l'école inclusive de la Loire

En référence :

- Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
- Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié

❖ Le cadre du poste

Conseiller départemental auprès des deux inspectrices de l'éducation nationale, pilotes du service public départemental de l'école inclusive (SPDEI), intervenant à tous les niveaux d'enseignement (1^{er} et 2nd degrés), en école / établissement scolaire ou en établissement médico-social. Le bureau est situé à la DSDEN de la Loire. Le conseiller contribue également à la politique académique en participant aux groupes de travail avec le conseiller technique du recteur, aux formations académiques et nationales (MIN).

❖ Compétences attendues

Mise en œuvre de la politique du département :

- Posséder des connaissances institutionnelles :
 - Connaissance experte des structures et dispositifs de l'école inclusive ;
 - Connaissance du fonctionnement du système éducatif du 1er degré et du 2nd degré ;
 - Posséder des connaissances spécifiques du public : connaissances spécifiques des différents troubles, de leurs répercussions et des adaptations pédagogiques liés à ceux-ci ;
- Assister les IEN du SPDEI dans la mise en œuvre de la politique nationale de scolarisation des élèves en situation de handicap et le représenter si nécessaire ;
- Collaborer avec les partenaires du SPDEI : MDPH, ARS, services médico-sociaux, associations de parents d'enfants handicapés, collectivités territoriales...;

Elaborer des projets spécifiques :

- Participer aux travaux et aux réflexions ainsi qu'à la mise en œuvre des actions pédagogiques concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Accompagner la mise en œuvre du projet pédagogique des unités d'enseignement et/ou des SEGPA et/ou des dispositifs ULIS ;
- Participer à l'animation et au suivi de l'équipe départementale des enseignants référents.

Suivi des enseignants :

- Aider et conseiller les enseignants spécialisés dans leur pratique quotidienne de la classe (postes relevant du SPDEI) ;
- Accompagner les enseignants débutants / titulaires (non spécialisés) affectés sur des postes relevant du SPDEI (établissements spécialisés, ULIS, SEGPA...);
- Accompagner les enseignants du milieu ordinaire accueillant dans leur classe un élève en situation de handicap, en collaboration avec les CPC de circonscription ;
- Assurer le suivi pédagogique des personnels en formation CAPPEI ou se présentant à l'examen du CAPPEI.

Compétences transversales :

- Capacité au travail en équipe ;
- Ethique professionnelle ;
- Porter les valeurs de l'école inclusive.

Formation :

- Participer à l'élaboration du plan départemental de formation continue pour les enseignants exerçant sur poste spécialisé et pour les enseignants exerçant dans le milieu ordinaire ;
- Participer aux plans national et académique de formation école inclusive ;
- Concevoir et mettre en œuvre les actions de formation qui lui sont confiées ;
- Enrichir quotidiennement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

Maîtriser l'outil informatique :

- Contribuer à l'évolution du site ressources du SPDEI ;
- Maîtriser l'outil informatique.

Le poste est à 100%

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants voulant faire part de leur candidature transmettront un CV et une lettre de motivation à ce.0420952g@ac-lyon.fr.

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste, le recrutement se fait par une commission qui émettra un avis et classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Tous les enseignants recevant un avis favorable, constituent un vivier mobilisable, dans l'ordre du classement, pour occuper les postes vacants ou devenant vacants, à la suite des opérations de mouvement des postes à profil.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAPA-SH / 2 CA-SH ou CAPPEI et du CAFIPEMF permet l'affectation à titre définitif.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La composition ci-après est donnée à titre indicatif : les inspectrices de l'éducation nationale du SPDEI et un conseiller pédagogique du SPDEI en poste.

Cette commission émet un classement au regard des connaissances didactiques et pédagogiques liées à l'activité de formation en direction des personnels enseignant dans des dispositifs particuliers. La capacité d'écoute et de communication sera appréciée.